

RÉGLEMENTATION

ACTIVITÉS LIBRES EN GYMNASÉ

CODE D'ÉTHIQUE

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures encourage les participants à adopter une attitude sportive exemplaire. Le non-respect d'une de ces règles pourrait amener l'expulsion du participant.

CHAQUE PARTICIPANT S'ENGAGE À RESPECTER LES RÈGLES SUIVANTES

GÉNÉRALITÉS

- La réservation en ligne est recommandée aux résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- Une preuve de résidence avec photo est exigée lors des périodes exclusives aux résidents;
- Il est interdit de manger ou de consommer toute boisson dans le gymnase; La bouteille d'eau est acceptée;
- Il est interdit de jeter ou de laisser des déchets dans le gymnase;
- Les espadrilles à semelle blanche et la tenue sportive sont obligatoires. Il est interdit d'être torse nu et de porter des sandales;
- En cas de bris, vous devez aviser immédiatement l'employé à l'accueil;
- La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve le droit d'utiliser le gymnase pour des cours, tournois ou activités spécifiques. Un avis sera donné dans les meilleurs délais.

BADMINTON, PICKLEBALL, TENNIS ET VOLLEYBALL

- L'utilisation d'un terrain est limitée à deux (2) parties consécutives. Dans le cas où il n'y a pas de joueurs en attente, vous pouvez continuer à jouer. Par contre, à l'arrivée d'un nouveau joueur, vous devez terminer la partie en cours et céder votre place;
- Il est fortement recommandé de jouer en double pour maximiser l'utilisation des terrains disponibles. Également, vous êtes invités à changer les équipes pour une meilleure rotation des joueurs;
- Maximum de 4 personnes par terrain;
- La raquette, les volants ou les balles doivent être fournis par les participants.

MULTISPORT

- Le plateau sportif est disponible pour jouer au basketball, au soccer, au spikeball, etc.;
- Il est interdit de jouer au badminton, au pickleball, au tennis ou au volleyball lors des plages horaires de multisport;
- Les participants doivent apporter leur matériel.

En cas de bris ou pour une assistance immédiate,
adressez-vous à l'employé à l'accueil.